

MAIRIE

de

MENETREUX LE PITOIS

21150 MENETREUX LE PITOIS

TEL/FAX 03 80 96 01 60

SEANCE DU 4 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 avril à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de :
Yvon FIORUCCI

Présents : Mrs FIORUCCI, GERBENNE, MMES CLEMENT, HUBERT, GUIDON, MR BLANCHARD, CHARGUEROS, DURET, TRIMBALET, VAUTRAIN, NICOLAÏ

SECRETAIRE : N. CLEMENT

INDEMNITE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe les indemnités du maire à 17% de l'INDICE BRUT 1015 et celles des adjoints à 6.60% de l'INDICE BRUT 1015, les trois adjoints ayant la même indemnité, depuis le 29/03/2014.

Délibération fixant le taux maximum de l'indemnité de conseils allouée au receveur municipal :

Le Conseil décide d'attribuer à Madame le Receveur, 100 % de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires calculée par application des tarifs en vigueur. L'indemnité de conseil est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

Sur les 7 622.45 premiers euros à raison de 3 ‰

Sur les 22 867.35 euros suivants à raison de 2 ‰

Sur les 30 489.80 euros suivants à raison de 1,50 ‰

Sur les 60 679.61 euros suivants à raison de 1 ‰

Sur les 106 714.31 euros suivants à raison de 0,75 ‰

Sur les 152 449.02 euros suivants à raison de 0,50 ‰

Sur les 228 673.53 euros suivants à raison de 0,25 ‰

Sur toutes les sommes excédant 609 796.07 d'euros à raison de 0,10 ‰

En aucun cas l'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

DELEGUES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer les délégués au :

SICECO : TITULAIRES : Yvon FIORUCCI, Yoann VAUTRAIN

SUPPLEANT : Bernard GERBENNE

SIRTAVA : TITULAIRE : Yvon FIORUCCI

SUPPLEANT : Didier BLANCHARD

CORRESPONDANT DES ARMEES : Bernard GERBENNE

DIVERSES COMMISSIONS :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide des commissions, dit qu'à chaque commission, il y aura un rapporteur, à savoir :

COMMISSION TRAVAUX - CIMETIERE : RAPPORTEUR : Didier BLANCHARD

Membres : Gérard DURET, Nicole CLEMENT, J.Jacques CHARGUEROS

COMITE DES FETES-CEREMONIES-CADRE DE VIE : RAPPORTEUR : Bernadette HUBERT

Membres : Nicole CLEMENT, Muriel GUIDON, Yoann VAUTRAIN

COMMISSION EAU : RAPPORTEUR : Jean-Marc TRIMBALET

Membres : J.Jacques CHARGUEROS, Bernard GERBENNE, Gérard DURET

COMMISSION INFORMATION-SITE INTERNET : RAPPORTEUR : WilliamNICOLAÏ

Membres : Bernadette HUBERT, Patrick HUBERT, Yoann VAUTRAIN, NicoleCLEMENT, Muriel GUIDON

COMMISSION FINANCES- BUDGET : RAPPORTEUR : Bernard GERBENNE

Membres : Nicole CLEMENT, Didier BLANCHARD, Bernadette HUBERT, Jean-Marc TRIMBALET

COMMISSION APPEL D'OFFRES :

TITULAIRES : Yvon FIORUCCI, Gérard DURET, Didier BLANCHARD

SUPPLEANTS : Jean-Jacques CHARGUEROS, William NICOLAÏ, Jean-MarcTRIMBALET.

QUESTIONS DIVERSES :

Information : Lettre d'un riverain, pour le passage des tracteurs, sur le Chemin des Hâtes.

Inscrire Jean-Marc BORNOT, à la Médecine du travail du Centre de Gestion, voir vêtements de travail.

Travaux : Rattachement par le SCUB, rue des Acacias

Salle des Fêtes : problème avec l'étuve, contrôle par la Maison Hôtelière

Commission ouverte aux habitants le 11/11/2014, pour le centenaire de la guerre 14-18.